Accompagnant éducatif et social

par la voie de l'apprentissage



Veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire ou de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social. Le diplôme d'Etat AES atteste des compétences requises pour exercer simultanément des activités visant à se positionner dans le champ de l'action sociale.







Q LES MISSIONS

- Réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelle qu'en soit l'origine ou la nature.
- Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.
- Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de leur quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.
- Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

LIEUX D'INTERVENTION

L'AES exerce, selon la spécialité, au domicile de la personne accompagnée, dans des foyers logement, des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), des Services d'Aide à la Personne (SAP), des Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), des Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), Unités de Soins Longue Durée (USLD), Instituts Médico-Éducatifs (IME), structures d'accueil de la petite enfance, des établissements d'enseignements et de formation, des établissements et services médico-sociaux, etc.



La formation préparant au Diplôme d'Etat d'AES se déroule sur 14 ou 18 mois, alternant temps de formation au CFA et emploi.

La formation théorique comprend 567 heures.

Un stage de 4 semaines de préférence hors du terrain employeur vient compléter l'expérience sur le terrain emploi.

DOMAINES DE FORMATION

- DF1: Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de sa vie quotidienne (112h)
- DF2: Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité (91h)
- **DF3**: Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne (105h)
- **DF4**: Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention (147)
- **DF5**: Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne (91h)
- Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences (21h)

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

- · Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.
- Dépôt du dossier de candidature
- Effectuer un entretien de positionnement.
- L'entrée en formation peut s'effectuer au maximum 3 mois après la signature du contrat ou peut être immédiate si la formation a débuté.

(॰९) ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Après l'obtention du diplôme et une expérience professionnelle, il est possible d'accéder aux formations de niveaux supérieurs et donc d'évoluer vers les métiers du champ de l'éducation, du social ou du sanitaire.

PRISE EN CHARGE

- Gratuité de la formation pour l'apprenti
- Fonction publique territoriale: prise en charge coût pédagogique 100% par le CNFPT
- Fonction publique hospitalière : voir conditions prise en charge ANFH
- Secteur privé : Financement OPCO selon coût contrafixé par Frances Compétences

ACCÉDEZ À LA FORMATION

Contactez le CFA qui étudiera avec vous votre projet de formation









6 Rue Chanoine Rance Bourrey 06105 Nice Tel. 04 92 07 73 24 ou 77 97 | cfa@hetis.fr

f in @hetis | www.hetis.fr







